

RENOUVELLEMENT DU PASSEPORT

86 € de timbres fiscaux pour les personnes majeures

42 € de timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus

17 € de timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans

2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sans lunettes et en couleurs

Un formulaire « Cerfa » doit obligatoirement être rempli dans son **intégralité** sur place (spécimen au dos)

OU vous pouvez remplir en ligne ce « Cerfa » et l'imprimer (liens suivants) :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do Pour une personne majeure

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12101.do Pour une personne mineure

Vous possédez déjà un passport valide et sécurisé	Vous possédez un passport périmé depuis moins de deux ans ou vous avez une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de deux ans	Vous possédez un passport périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de carte nationale d'identité
Pièces requises		
Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)
<i>Pour les mineurs</i> : photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	<i>Pour les mineurs</i> : photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	Un justificatif d'état civil du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois) <i>Pour les mineurs</i> : photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
Photocopie et original de l'ancien passeport valide et sécurisé dont le renouvellement est demandé	Photocopie et original du passeport périmé depuis moins de deux ans ou photocopie et original de la carte nationale d'identité valide ou périmée de puis moins de deux ans	Photocopie et original de l'ancien passeport
		Photocopie et original d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal